



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 juin 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

I. Introduction

1. Soumis comme suite à la lettre datée du 21 décembre 2007 que m'a adressée le Président du Conseil de sécurité (S/2007/754), dans laquelle il m'a été demandé de faire rapport au Conseil tous les six mois sur la façon dont le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) s'acquittait de son mandat, le présent rapport, qui porte sur la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2010, est axé sur l'évolution de la situation politique de certains pays de la sous-région, sur les questions intersectorielles et transfrontières en Afrique de l'Ouest et sur les activités menées par le Bureau, en coopération avec les autres organismes des Nations Unies, les organisations régionales, dont la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la société civile et d'autres organisations internationales.

II. Évolution de la situation politique de certains pays et bons offices du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

2. Au cours de la période considérée, un certain nombre de pays d'Afrique de l'Ouest ont continué de connaître des crises politiques dues à des processus électoraux entachés d'irrégularité ou contestés, à des changements inconstitutionnels de gouvernement ou à d'autres menaces contre la légalité constitutionnelle et la gouvernance. En Côte d'Ivoire, des allégations de fraude dans le processus d'enregistrement des électeurs et des différends concernant l'établissement de la liste électorale ont paralysé le processus électoral et suscité des doutes quant aux perspectives d'un règlement rapide et efficace de la crise. Les menaces contre les processus démocratiques et les changements inconstitutionnels de gouvernement qui se sont produits dans certains pays ont fortement compromis les efforts de stabilisation politique, sociale et économique de la sous-région. Le Nigéria procède actuellement à des réformes constitutionnelle et électorale dans le cadre des préparatifs de l'élection présidentielle de 2011.

3. Avec la collaboration de la CEDEAO et de l'Union africaine, l'UNOWA, sous la direction de mon Représentant spécial, est demeuré activement mobilisé en Guinée et au Niger, s'employant à promouvoir le rétablissement de l'ordre



constitutionnel. Il a également coopéré avec l'équipe de pays des Nations Unies à Lomé et avec le Médiateur de la CEDEAO pour le Togo, le Président Compaoré du Burkina Faso, pour faire en sorte que l'élection présidentielle du 4 mars 2010 se déroule comme prévu, dans un climat de paix. En collaboration avec l'équipe de pays au Bénin, il suit également les préparatifs des élections de 2011 dans ce pays.

Guinée

4. La situation en Guinée s'est améliorée à la suite de l'adoption de la Déclaration conjointe de Ouagadougou du 15 janvier, qui prévoyait que le général Sékouba Konaté assurerait la présidence par intérim durant les six mois de transition. Toutes les institutions de transition, dont le Gouvernement d'unité nationale, dirigé par un premier ministre et chargé d'organiser les élections présidentielles, et le Conseil national de la transition, chargé de réviser la Constitution et le code électoral, étaient en place au 15 mars 2010. Le 6 mai, le général Konaté a décrété que, conformément à la proposition de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), le premier tour des élections présidentielles aurait lieu le 27 juin 2010. Il a également déclaré que les Guinéens de la diaspora devraient participer aux élections. La Constitution révisée et le nouveau code électoral ont été promulgués par décret les 7 et 24 mai respectivement, marquant ainsi la mise en place du cadre juridique de l'élection. Le 24 mai, la CENI a publié la liste des candidats éligibles. Vingt-quatre des 42 candidats ont été déclarés admis à se présenter aux élections présidentielles. Le 18 mai, une force spéciale comprenant 16 000 membres de la police et de la gendarmerie nationales a été créée pour assurer la sécurité durant les élections.

5. Il reste toutefois bien des problèmes à régler, notamment des problèmes d'ordre juridique et logistique concernant la liste électorale, des problèmes socioéconomiques et la menace latente de troubles. De plus, l'État n'a pas les ressources financières nécessaires pour assurer des services de base à la population et répondre aux exigences de l'armée. Outre les risques d'instabilité sociale que faisaient peser les grèves fréquentes dans divers secteurs de l'économie, les troubles qui se produisaient régulièrement en Guinée forestière, où des mécontents continuaient de réclamer le retour du capitaine Dadis Camara, étaient fort inquiétants.

6. La trente-septième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO et le Groupe de contact international pour la Guinée, qui a tenu quatre réunions durant la période considérée, ont exhorté les parties prenantes guinéennes à poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de transition et ont demandé à la communauté internationale d'aider à stabiliser la situation politique et socioéconomique dans le pays. Ils ont vivement engagé les Guinéens à faire en sorte que les personnes responsables du massacre du 28 septembre 2009 répondent de leurs actes, et à faire pression sur certains responsables politiques pour qu'ils tiennent leur engagement de ne pas se présenter aux prochaines élections. Ils ont également demandé que les sanctions régionales (imposées par la CEDEAO et l'Union africaine) et internationales soient réexaminées. La CEDEAO, en particulier, a demandé au Président de sa commission de lui présenter une liste révisée nommant seulement les personnes qui avaient été directement impliquées dans le massacre ou qui avaient entravé l'application de la Déclaration de Ouagadougou.

7. Au cours des réunions du Groupe de contact international pour la Guinée, mon Représentant spécial a souligné que la communauté internationale devrait se mobiliser davantage, en particulier durant la dernière phase de la transition qui est hautement importante, pour empêcher que les tensions socioéconomiques et politiques n'entravent le bon déroulement du processus et, partant, le rétablissement de l'ordre constitutionnel. Il a précisé que la Guinée devait faire face à deux types de problèmes, à savoir des problèmes prioritaires à court terme qu'il faudrait régler avant et pendant les élections et des problèmes d'ordre structurel qui nécessitent une planification et un financement à long terme. S'agissant des problèmes prioritaires à court terme, il conviendrait de mettre en place des projets à effet rapide tels que des mesures de confiance visant à convaincre l'armée que ses exigences étaient dûment prises en compte, afin d'empêcher que les questions liées à la réforme du secteur de la sécurité ne deviennent un facteur de déstabilisation. Quant aux problèmes d'ordre structurel, il conviendrait de s'y attaquer immédiatement après les élections avec l'aide au développement à long terme fournie par les partenaires bilatéraux et multilatéraux de la Guinée.

8. Au cours de la période considérée, l'UNOWA s'est attaché à faire comprendre la nécessité d'assurer la stabilité en Guinée et les effets que cette stabilité aurait pour l'Afrique de l'Ouest, en particulier pour les États de l'Union du fleuve Mano. Le 16 janvier 2010, mon Représentant spécial a effectué avec ses homologues de la CEDEAO et de l'Union africaine une mission conjointe à Ouagadougou, où ils ont réussi à convaincre le capitaine Dadis Camara de ne pas retourner en Guinée, ce qui a facilité la mise en œuvre de la Déclaration conjointe de Ouagadougou. Toutefois, lorsque le Groupe de contact international pour la Guinée s'est réuni au début avril, des difficultés avaient surgi, le Premier Ministre et le Président du Conseil national de la transition s'opposant sur l'adoption de la Constitution et la date de l'élection présidentielle au risque de saper tout le processus de transition. Dans un effort d'apaisement, mon Représentant spécial est retourné le 22 avril 2010 à Conakry où il s'est entretenu longuement avec le Premier Ministre et le Président du Conseil. Il a ensuite pris l'initiative d'organiser une mission conjointe de la CEDEAO, de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies qui s'est rendue à Conakry les 29 et 30 avril pour tenter de prévenir tout nouvel obstacle à la tenue de l'élection présidentielle. Le 4 mai, à l'occasion de la présentation du rapport d'évaluation du secteur de la sécurité en Guinée, établi conjointement par la CEDEAO, l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, mon Représentant spécial et le représentant de l'Union africaine ont de nouveau discuté de la question avec le général Konaté en présence du Premier Ministre et du Secrétaire général de la présidence. Résultat, une réunion consultative s'est tenue le 5 mai avec la participation de toutes les parties intéressées. À l'issue de la réunion, le Conseil national de la transition a adopté le projet de constitution par consensus, facilitant ainsi la signature, les 7 et 24 mai 2010 respectivement, des décrets promulguant la nouvelle Constitution et la loi électorale. Depuis lors, mon Représentant spécial surveille la situation en liaison avec les parties concernées. Avec le concours du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, un conseiller politique principal a été affecté à l'UNOWA pour aider mon Représentant spécial dans sa tâche compte tenu de l'évolution de la situation en Guinée. L'action menée par mon Représentant spécial en coordination avec la CEDEAO et l'Union africaine a permis de sortir le pays d'une impasse qui aurait pu conduire au report de l'élection présidentielle.

9. Le Gouvernement guinéen a organisé, les 24 et 25 mai 2010, un atelier sur la sécurité durant les élections à Conakry, avec l'appui de l'UNOWA et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Les participants ont examiné le plan national pour assurer les services de sécurité durant l'élection présidentielle et fait des recommandations pratiques concernant l'application de ce plan. Le 9 avril, mon Représentant spécial a rencontré les responsables féminines des principales organisations de la société civile de la Guinée et de l'Union du fleuve Mano et les a encouragées à continuer d'appuyer activement le processus de transition et l'organisation d'élections libres. Depuis cette réunion, l'UNOWA surveille de près la participation des femmes au processus de transition.

Niger

10. Au début de la période considérée, le Niger a connu son plus grand revers démocratique depuis 1999. Le pays a traversé une phase de turbulence comme suite à la décision controversée du Président Tandja d'amender la Constitution et d'organiser le référendum qui a consacré l'instauration de la sixième République. Cette décision a été rejetée par l'opposition et une grande partie de la population. Le dialogue internigérien, engagé en décembre 2009 sous les auspices de la CEDEAO, a achoppé sur l'entêtement du Président Tandja à maintenir la sixième République tandis que l'opposition refusait toute négociation tant que la cinquième République et la Constitution de 1999 n'auraient pas été rétablies. Le 18 février, le Président Tandja a été déposé à la faveur d'un coup d'État militaire. Le Conseil suprême pour la restauration de la démocratie (CSRD) a pris le contrôle du pays en déclarant que son objectif était de rétablir l'ordre démocratique et de réconcilier la population du Niger. Bien que le coup d'État ait été approuvé par l'ensemble de la population comme un pas vers le rétablissement de l'état de droit, la communauté internationale l'a tout de même considéré comme une prise de pouvoir inconstitutionnelle.

11. Grâce à l'action menée par la communauté internationale depuis le 18 février, notamment celle de l'ONU en général et de l'UNOWA en particulier, les autorités de transition ont beaucoup progressé dans le rétablissement de l'ordre constitutionnel. Le 21 février, mon Représentant spécial a entrepris, avec le Président de la Commission de la CEDEAO et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, une mission conjointe à Niamey pour sonder les intentions des nouvelles autorités, promouvoir le rétablissement rapide de l'ordre constitutionnel et examiner avec les principales parties concernées et les représentants de la communauté internationale comment aider au bon déroulement du processus de transition. La mission a encouragé le CSRD à écourter autant que possible la période de transition en créant les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et transparentes, sachant qu'une transition longue avec des objectifs à long terme pourrait aggraver l'instabilité et empêcher le pays de recevoir l'aide internationale dont il avait grandement besoin. Mon Représentant spécial a notamment conseillé aux nouvelles autorités de reconnaître l'existence de la crise alimentaire et de coopérer pleinement et dans la transparence avec la communauté internationale pour faire face à cette situation. Il a également suggéré que le CSRD s'engage par écrit à ne pas se présenter à l'élection, ce qui permettrait de renforcer les bases de la coopération internationale. Le 12 mars, le chef du CSRD a signé un décret réaffirmant officiellement cet engagement. Depuis lors, toutes les institutions de la transition ont été mises en place. Le Conseil consultatif national est chargé de

proposer un programme d'activité et une durée pour la période de transition. Le Comité technique des textes fondamentaux est chargé d'examiner la Constitution et l'Observatoire national de la démocratie et des droits de l'homme est chargé d'enquêter sur les violations des droits de l'homme et d'assurer l'enseignement des droits de l'homme.

12. Le 15 avril, mon Représentant spécial est retourné à Niamey pour évaluer les progrès faits depuis sa précédente visite. Il a conseillé aux autorités de transition, en particulier le chef du Conseil consultatif national et le Président du CSRD, de faire en sorte que la période de transition soit aussi courte que possible afin de faciliter le rétablissement de l'ordre constitutionnel et de permettre au pays de continuer à recevoir l'aide de la communauté internationale. Le 23 avril 2010, le Conseil consultatif national a proposé un calendrier de transition qui se terminerait par la cérémonie de prestation de serment du Président élu le 1^{er} mars 2011. Le 5 mai, le CSRD a confirmé que la période de transition durerait un an, comme l'avait proposé le Conseil consultatif national, et qu'elle comprendrait les phases suivantes : a) référendum; b) élections locales; c) élections législatives; et d) élection présidentielle. En conséquence, le nouveau code électoral a été promulgué par décret le 27 mai et le Président de la Commission électorale nationale indépendante a été désigné. Un référendum sur la Constitution révisée devrait normalement avoir lieu en octobre 2010.

13. Malgré cette évolution prometteuse, le Niger continue de se heurter à de graves difficultés socioéconomiques et humanitaires. L'incapacité d'assurer des services de base à la population faute de ressources financières et l'aggravation de la crise alimentaire, reconnues par le gouvernement militaire, risquent d'engendrer l'instabilité sociale et, partant, de compromettre la transition. Les autorités ont souligné que le bon déroulement de la transition dépendrait dans une large mesure de la capacité de l'État d'assurer la stabilité sociale en offrant des services sociaux de base à la population. Elles ont sollicité l'intervention de l'ONU pour empêcher que le pays ne soit livré à l'instabilité sociale.

Togo

14. Au Togo, les élections présidentielles ont eu lieu le 4 mars alors que la tension montait entre le parti au pouvoir, le Rassemblement du peuple togolais (RPT), et les partis de l'opposition, en particulier l'Union des forces de changement (UFC), qui mettaient en cause divers aspects du processus électoral, comme je l'ai indiqué dans mon rapport précédent. Bien que le vote se soit déroulé dans une atmosphère pacifique, les résultats annoncés le 6 mars par la Cour constitutionnelle, donnant le Président en exercice Faure Gnassingbé vainqueur avec 60,92 % des voix, ont été vivement contestés. Les partis de l'opposition, qui se sont rassemblés au sein d'une coalition, le Front républicain pour l'alternance et le changement (FRAC), ont rejeté ces résultats et organisé une série de manifestations pour réclamer la reconnaissance de la victoire, d'après eux incontestable, du candidat de l'UFC, Jean-Pierre Fabre. Le Président Gnassingbé a été toutefois investi pour un deuxième mandat le 3 mai 2010. Le 7 mai, Gilbert Houngbo a été reconduit dans ses fonctions de premier ministre avec pour mission principale de créer un gouvernement d'unité avec la participation de l'opposition. À l'issue des négociations entre le parti au pouvoir et l'UFC, le Président de l'UFC, Gilchrist Olympio, a accepté que sept membres de son parti fassent partie du nouveau gouvernement, qui a été formé le 28 mai. Cet accord a créé une scission au sein de l'UFC, dont certains membres, notamment le

candidat à l'élection présidentielle, repoussaient toute proposition de participation au gouvernement d'unité.

15. Dans la perspective de l'élection présidentielle contestée du 4 mars, l'UNOWA a surveillé de près la situation politique et sécuritaire dans le pays et mon Représentant spécial est resté en rapport étroit avec le Facilitateur de la CEDEAO, le Président Compaoré du Burkina Faso, et avec les protagonistes nationaux, pour aider à l'instauration d'un environnement propice à la tenue d'élections crédibles et pacifiques. Les 5 et 6 janvier, mon Représentant spécial et le Président de la Commission de la CEDEAO se sont rendus ensemble à Lomé pour s'entretenir avec les protagonistes nationaux et internationaux sur la situation préélectorale et mettre en place un mécanisme national de dialogue en vue d'aplanir les différends quant au processus électoral. Comme suite à cette mission et à une mission d'évaluation des besoins qui avait eu lieu en septembre 2009, l'UNOWA et le Département des affaires politiques ont dépêché à Lomé du 3 au 9 février 2010 une mission conjointe qui devait, avec le concours du coordonnateur résident et de l'équipe de pays des Nations Unies, faire le point des préparatifs de l'élection et assurer les parties concernées de la détermination de l'ONU à aider le Togo à organiser une élection pacifique et crédible. Au lendemain de l'élection de mars 2010, soucieux d'atténuer les risques de conflit lors des futures élections, l'UNOWA a entamé des débats avec l'équipe de pays et les départements et institutions compétents des Nations Unies en vue d'élaborer une stratégie globale d'appui à la consolidation de la paix et à la démocratisation au Togo. Il continuera à suivre de près l'évolution de la situation après les élections, en particulier la participation des partis de l'opposition au gouvernement et les efforts visant à promouvoir la réconciliation nationale.

Bénin

16. Au cours de la période considérée, on a observé des tensions au Bénin alors que le pays est en pleins préparatifs des élections générales, qui doivent normalement se tenir en mars 2011. La controverse au sujet de l'utilisation de la liste électorale permanente informatisée pour les élections de 2011 a dominé le débat politique. Le Gouvernement et l'opposition s'accordent à reconnaître la nécessité d'établir la liste informatisée, mais ne parviennent pas à s'entendre sur la date butoir pour l'établissement de la liste. Le Gouvernement veut que la liste informatisée soit prête pour les élections présidentielles et parlementaires de 2011, tandis que l'opposition insiste qu'il faudrait plus de temps pour établir une liste informatisée fiable et qu'il faudrait par conséquent utiliser l'ancienne liste électorale manuelle pour les prochaines élections.

III. Évolution des questions transfrontières et intersectorielles et tendances en la matière

A. Facteurs économiques, sociaux et humanitaires

17. Malgré des taux de croissance économique prometteurs, les effets préjudiciables de la récession mondiale continuent de se faire lourdement sentir sur la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest. Après une période de déclin due à la récession financière et économique mondiale, les économies d'Afrique de l'Ouest sont en train de se relever, le taux de croissance sous-régionale devant passer à

4.7 % en 2010, contre 4,4 % en 2009. Le maintien de cette tendance d'évolution prometteuse dépendra du rythme de reprise de l'économie mondiale, ainsi que du maintien dans le long terme des flux de revenus provenant des ressources naturelles et des produits agricoles, du tourisme, des envois de fonds des nationaux travaillant à l'étranger et de l'aide internationale. Les retombées de l'amélioration de la situation économique ne rejaillissent toutefois pas encore sur la majorité de la population de la région. À cet égard, il importe de prendre des mesures visant à réduire les écarts entre riches et pauvres et à améliorer la gouvernance si l'on veut progresser plus vite dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et renforcer la cohésion sociale et la consolidation de la paix. Pour ce qui est du premier objectif du Millénaire pour le développement, qui est de réduire l'extrême pauvreté et la faim, la moitié des pays de la sous-région sont en bonne voie; six sont dans les temps, deux sont en retard et six sont en recul, d'après le dernier rapport sur les perspectives économiques en Afrique de la Banque africaine de développement.

18. Les pluies irrégulières de 2009 ont été à l'origine de la pénurie de pâturage et d'eau et des mauvaises récoltes qu'ont connues plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest au début de 2010. Ces facteurs ont contribué à l'aggravation de l'insécurité alimentaire, en particulier au Niger, mais également au Mali et en Mauritanie. La crise alimentaire actuelle est emblématique de la série de crises humanitaires que subit l'Afrique de l'Ouest. Rien que dans le Sahel, environ 10 millions de personnes seraient touchées, dont 80 % se trouvent au Niger. La récurrence des maladies telles que la poliomyélite, la méningite, la rougeole et la fièvre de Lassa rend la situation des ménages déjà appauvris encore plus précaire. La communauté internationale doit se préoccuper en particulier du Mali et de la Mauritanie, qui comptent respectivement 260 000 et 370 000 personnes se trouvant dans ce cas. Depuis que les nouvelles autorités du Niger ont reconnu la gravité de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, il est plus facile pour l'Organisation des Nations Unies et pour l'ensemble de la communauté internationale de s'attaquer aux problèmes humanitaires qui sévissent dans ce pays. En avril 2010, l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement nigérien ont lancé un appel international à une aide de 133 millions de dollars en faveur des collectivités touchées. Un montant de 20,5 millions de dollars a été mobilisé durant les trois premiers mois de l'année par l'intermédiaire du Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires pour atténuer la crise alimentaire, aider les cultivateurs et les éleveurs et répondre aux besoins sanitaires urgents dans de nombreux pays de la région. Des ressources doivent encore être mobilisées au titre de l'appel global pour l'Afrique de l'Ouest pour 2010, qui sollicitait 507 millions de dollars pour financer les activités de secours d'urgence dans la sous-région, notamment au Niger et dans d'autres pays touchés. Jusqu'à présent, on n'a réussi à mobiliser que 24 % de ce montant. Des ressources doivent également être mobilisées pour faciliter la circulation du personnel humanitaire et l'acheminement des articles de secours entre la Guinée, la Sierra Leone et le Libéria. Au cours de la visite qu'il a effectuée en Afrique de l'Ouest du 23 au 28 avril, John Holmes, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, a réaffirmé qu'il fallait élaborer des stratégies globales à long terme si l'on voulait enrayer la crise alimentaire et la malnutrition dans cette partie du Sahel et dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest, étant donné leur nature récurrente et complexe. Lors de ses entretiens avec les hauts responsables politiques et d'autres parties intéressées, M. Holmes a souligné qu'il fallait renforcer la coopération entre les divers

protagonistes de l'action humanitaire, en particulier entre les autorités locales et l'Organisation des Nations Unies.

B. Trafic de drogue et criminalité transnationale organisée

19. Je demeure très préoccupé par l'ampleur du trafic de drogue en Afrique de l'Ouest, et cela bien que durant la période considérée, les quantités de drogues dures saisies par les polices nationales continuent de diminuer. Comme je l'ai indiqué dans mes rapports précédents, cette diminution des saisies serait plutôt due au fait que les cartels de trafiquants se livrent à des opérations de plus en plus élaborées qu'à une efficacité accrue des mesures prises aux niveaux national et international. Au cours de la période considérée, l'Afrique de l'Ouest est demeurée une grande route de transit pour le trafic de cocaïne. L'utilisation du désert du Sahara comme route de transit pour le trafic de stupéfiants, en particulier de la cocaïne et du cannabis, a aggravé l'insécurité dans une région déjà très instable, dont une grande partie n'est pas contrôlée par les forces de sécurité et de défense nationales. Je crains également que les réseaux terroristes et les groupes rebelles ne tirent de grands avantages économiques des activités criminelles, notamment du trafic de drogue et du trafic d'armes. Les fréquents enlèvements contre rançon d'étrangers dans la bande du Sahel est une illustration de cette tendance inquiétante.

20. Le trafic d'héroïne, qui a été un grave problème en Afrique de l'Ouest pendant des décennies, a de nouveau attiré beaucoup l'attention ces derniers mois, les saisies s'étant multipliées dans un certain nombre de pays, notamment ceux sortant d'un conflit. D'après les informations communiquées par les institutions spécialisées, dont l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), les cartels de trafiquants d'héroïne et de cocaïne semblent travailler de façon indépendante, bien qu'il soit possible qu'ils recourent aux mêmes intermédiaires pour la logistique et le blanchiment d'argent. L'augmentation de la consommation de cocaïne que j'ai soulignée dans mes rapports précédents confirme que la sous-région n'est plus seulement une route de transit, mais est devenue aussi une zone de consommation. Dans les pays qui connaissent un chômage massif et une situation politique fragile, la consommation de drogue chez les jeunes pourrait servir de détonateur à la violence.

21. La sécurité n'a cessé de se détériorer dans le Sahel au cours de la période considérée. La menace d'activités criminelles et terroristes, y compris les enlèvements d'étrangers et les attaques contre les forces de sécurité nationales, ainsi que la prolifération des armes légères ont continué de saper la paix et la stabilité dans la sous-région. La sécurité de la population civile s'en est trouvée du même coup menacée. L'incapacité des pouvoirs publics de s'attaquer efficacement aux problèmes d'insécurité est également fort inquiétante. Par ailleurs, parce qu'ils doivent faire face à des insurrections, certains États ne parviennent plus à assurer la sécurité nationale et le maintien de l'ordre sur leur territoire. Lors de la réunion ministérielle consacrée à la question, qui s'est tenue à Alger le 16 mars, les sept pays de la région du Sahel et du Sahara, l'Algérie, le Burkina Faso, la Jamahiriya arabe libyenne, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad sont convenus de coopérer à la lutte contre les causes et les facteurs de l'insécurité dans le Sahel et de tirer parti de l'aide technique offerte par les mécanismes multilatéraux prévus dans les résolutions 1373 (2001), 1456 (2003) et 1904 (2009) du Conseil de sécurité. Comme suite à cette rencontre, une réunion des chefs d'état-major des mêmes pays

s'est tenue le 14 avril et s'est soldée par la création d'un mécanisme régional chargé de coordonner les activités de lutte contre le terrorisme.

C. Gouvernance, droits de l'homme et égalité des sexes

22. La plupart des pays d'Afrique de l'Ouest sont demeurés politiquement stables pendant la période à l'examen mais diverses menaces contre les processus démocratiques continuent d'entraver les perspectives de paix et de sécurité durables dans la sous-région. Les progrès réalisés dans le renforcement des droits de l'homme, la promotion de la femme et la consolidation des institutions de la société civile ont été sapés par des tensions et des violences accrues liées aux élections et les faiblesses dans la plupart des forces armées et de sécurité nationales. La résurgence des coups d'État dans la région, que j'ai constamment dénoncés, et le rôle majeur joué par les forces armées dans ces coups reflètent les relations difficiles qu'entretiennent le pouvoir civil et le pouvoir militaire dans les situations de mauvaise gouvernance.

23. Certains pays ont progressé vers l'organisation d'élections pacifiques et crédibles tandis que, dans d'autres, les tensions et les violences demeurent une possibilité constante. De nombreux pays de la région continuaient de disposer de données actualisées et crédibles limitées sur les tendances démographiques, problème qui alimente les litiges au sujet de l'établissement des listes électorales, entre autres difficultés, et entrave les efforts visant à consolider la paix et à promouvoir la gouvernance démocratique.

24. La montée de l'intolérance ethnique et religieuse, les insurrections locales, les violations persistantes des droits de l'homme dans certains pays, et notamment la violence à l'encontre des femmes et des filles, menaçaient la paix et la stabilité, tant au niveau national que régional. Parmi les signes encourageants, on mentionnera la participation active des défenseurs des droits de l'homme et de la société civile en Guinée et au Niger au processus de transition politique, en ce qui concerne notamment la sensibilisation au problème critique de la crise alimentaire. Par rapport à 2005, l'élection présidentielle du 4 mars 2010 au Togo a fait apparaître un déclin encourageant des violations des droits de l'homme. Cela est dû en partie aux efforts conjoints déployés par la région et l'ONU, dans la période précédant le scrutin, en vue de la fourniture d'une formation aux forces de sécurité et aux jeunes et de l'information de la population au sujet de l'importance de la paix et du respect des droits de l'homme durant les processus électoraux. La promotion de la participation des femmes aux efforts de paix et de sécurité dans la sous-région suscite un intérêt croissant. La Côte d'Ivoire et le Libéria ont progressé régulièrement dans la mise en œuvre de leurs plans nationaux sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. La Sierra Leone a lancé son plan le 12 juin, tandis que la Guinée-Bissau et la Guinée achèvent la mise au point du leur.

IV. Activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest

25. En plus des bons offices qu'il a exercés, qui sont décrits à la section II du présent rapport, l'UNOWA a concentré son attention, pendant la période à l'examen, sur un certain nombre de problèmes critiques, y compris le trafic de drogue et la

criminalité organisée, ainsi que sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et diverses organisations régionales et sous-régionales.

A. Coopération interorganisations

26. L'UNOWA a continué de promouvoir les échanges d'informations et les liens entre les différentes entités des Nations Unies opérant en Afrique de l'Ouest en ce qui concerne les menaces transfrontières et régionales contre la paix et la sécurité. Le Bureau a organisé, le 21 janvier 2010, la sixième réunion des bureaux régionaux et autres entités des Nations Unies installés à Dakar, afin d'examiner les évolutions politiques dans la sous-région et de renforcer la coordination des efforts des organismes des Nations Unies dans la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité organisée, de même que l'insécurité alimentaire. À la dix-huitième réunion de haut niveau des chefs des missions de paix des Nations Unies en Afrique de l'Ouest qu'il a organisée à Dakar, le 25 février 2010, les participants ont examiné les évolutions politiques et préélectorales récentes au Libéria, en Côte d'Ivoire en Guinée-Bissau, en Sierra Leone, au Niger, en Guinée et au Togo. À l'issue de ces réunions, les organismes des Nations Unies ont reconnu les effets déstabilisateurs des crises intérieures sur l'ensemble de la sous-région et décidé de s'associer aux efforts nationaux déployés en vue de l'organisation d'élections pacifiques et régulières, ainsi qu'en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité. Compte tenu de leurs mandats respectifs, ces réunions ont également permis aux entités des Nations Unies dans la région d'examiner les moyens de lutter contre les menaces liées à la criminalité organisée et au trafic de drogue transfrontières, à la traite d'êtres humains, au changement climatique, aux activités terroristes et à l'insécurité alimentaire, une attention particulière étant accordée au Sahel. À la suite de ces réunions, les organismes des Nations Unies ont fourni un soutien actif au Groupe de travail régional sur la sécurité alimentaire et la nutrition établi par des organisations non gouvernementales et des organismes des Nations Unies dans le cadre de la procédure d'appel global pour l'Afrique de l'Ouest. L'UNOWA lance également une initiative régionale visant à renforcer les liens entre les interventions politiques, socioéconomiques et humanitaires dans la région du Sahel et à faciliter la mise au point d'un cadre global de prévention des conflits dans la région, en collaboration avec tous les organismes des Nations Unies concernés. En réponse à la crise alimentaire, mon Représentant spécial a continué de travailler en étroite collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres organes de l'ONU afin d'assurer une surveillance continue de la situation.

27. Afin de donner suite aux recommandations de la sixième réunion des bureaux régionaux des Nations Unies installés à Dakar concernant les moyens d'aider la sous-région à relever les défis auxquels sont confrontés les pays du Sahel, l'UNOWA a organisé une réunion avec les coordonnateurs résidents des pays du Sahel en Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Mali, Mauritanie et Niger) et les directeurs régionaux des entités des Nations Unies, le 12 avril. Les participants ont réaffirmé le rôle crucial joué par le Bureau en tant qu'interface entre le système des Nations Unies et la CEDEAO et décidé : a) d'effectuer des analyses conjointes sur les questions transsectorielles concernant le Sahel, comme la sécurité alimentaire; b) d'organiser, en coopération avec la Communauté économique, un forum régional de consultation; et c) de proposer au Conseil de sécurité de se rendre en Afrique de

l'Ouest, afin qu'il manifeste son appui aux efforts de paix en cours dans la sous-région. Les participants ont également développé l'initiative interorganisations des Nations Unies proposée pour le Sahel.

28. L'UNOWA a intensifié les efforts des Nations Unies visant à remédier à la situation humanitaire dans la sous-région en convoquant, le 22 mars 2010, une réunion des chefs des organismes régionaux des Nations Unies, afin d'examiner ce qui risque d'être la plus grave pénurie de céréales en 10 ans, une attention particulière étant accordée au Niger. Les participants ont souligné la nécessité de promouvoir la solidarité sous-régionale, comme la levée des barrières douanières entre les pays du Sahel, afin de faciliter les approvisionnements alimentaires dans la sous-région.

29. Au cours de la période considérée, l'UNOWA a aussi travaillé en étroite coopération avec le Département des affaires politiques, à l'appui des efforts de l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme visant à promouvoir la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies dans la région du Sahel-Sahara. La Stratégie recommande une série de mesures tendant à remédier aux causes profondes du terrorisme et à renforcer la capacité des États, et donne des indications utiles sur la manière de lutter contre l'insécurité au Sahel. L'Équipe spéciale, en collaboration avec le Département des affaires politiques et l'UNOWA, met actuellement au point les modalités d'une mise en œuvre appropriée de la Stratégie qui accorde la priorité à l'appropriation et à la direction locales.

30. La deuxième conférence consultative entre l'UNOWA et les coordonnateurs résidents des Nations Unies en Afrique de l'Ouest s'est tenue à Dakar, le 13 avril 2010, avec la participation des directeurs des bureaux régionaux des Nations Unies; les participants ont examiné plus en détail les moyens d'améliorer la coordination et la cohérence stratégiques des efforts déployés par le système des Nations Unies pour être mieux en mesure de relever les défis majeurs auxquels est confrontée l'Afrique de l'Ouest et promouvoir la stabilité et le développement dans la sous-région; ils ont proposé d'ajuster le plan de travail établi par la CEDEAO et l'UNOWA afin d'intégrer les questions économiques, sociales et humanitaires. Cette question sera examinée plus avant lors de la révision du plan de travail en question.

31. L'UNOWA était représenté à la quatrième réunion sous-régionale des responsables des entités des Nations Unies présentes sur le terrain qui sont chargées des droits de l'homme, laquelle s'est tenue à Niamey, du 3 au 5 février; les participants ont examiné la situation des droits de l'homme dans la sous-région, concentrant leur attention sur les processus électoraux, la lutte contre l'impunité, l'égalité des sexes et les droits de l'homme dans le contexte du dixième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et de la campagne du Secrétaire général visant à mettre un terme à la violence contre les femmes, sur la traite d'êtres humains, les migrations et le changement climatique. Ils ont adopté un plan d'action conjoint sur les droits de l'homme pour les entités des Nations Unies implantées en Afrique de l'Ouest.

B. Coopération avec les partenaires régionaux et sous-régionaux

32. La détermination évidente des organisations régionales (CEDEAO et Union africaine) à rétablir et renforcer la démocratie dans la région, avec l'appui de l'ONU, était très encourageante. Ce partenariat a également été poursuivi par la

participation du Bureau à divers forums et réunions, y compris celles du Groupe de contact international pour la Guinée, le trente-septième Sommet ordinaire de la CEDEAO, tenu le 16 février 2010 à Abuja, et la vingt-septième réunion du Comité des chefs d'état-major de la défense de la Communauté tenue à Cotonou, du 14 au 17 avril 2010, durant laquelle l'UNOWA a présenté la perspective des Nations Unies dans les délibérations sur les problèmes de sécurité prévalant dans la sous-région. Dans le cadre de son appui à la CEDEAO, le Bureau aide l'organisation à réviser son Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance. Le projet de document est actuellement examiné par les deux institutions.

33. Dans un effort visant à renforcer sa coopération avec l'Union du fleuve Mano, l'UNOWA a dépêché une mission au secrétariat de l'Union, qui a séjourné à Freetown du 5 au 12 mars, afin d'examiner les domaines de coopération entre les deux organisations susceptibles de promouvoir la paix et la sécurité. De ce fait, un cadre de coopération commun est actuellement mis au point dans des domaines comme la promotion d'élections sans violence, la réforme du secteur de la sécurité, le trafic de drogue et la criminalité organisée, ainsi que l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

C. Questions transfrontières et intersectorielles

Gouvernance et réforme du secteur de la sécurité

34. Pendant la période à l'examen, l'UNOWA a renforcé son appui aux efforts de la CEDEAO et facilité les activités des entités des Nations Unies sur la réforme du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest, tout en assurant la coordination générale avec la vision continentale de l'Union africaine. Le Bureau a accueilli, les 18 et 19 février à Dakar, une réunion avec la CEDEAO à l'appui de la mise en place d'un cadre régional pour l'Afrique de l'Ouest et d'un plan d'action régional sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité. Précédé par un atelier organisé conjointement par le Réseau africain pour le secteur de la sécurité et le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, la réunion UNOWA/CEDEAO a apporté une contribution au projet de plan d'action de la Communauté économique et recommandé la création d'un forum régional réunissant des spécialistes et des experts de la réforme du secteur de la sécurité. Les participants ont également préparé le terrain pour l'organisation d'activités communes CEDEAO/Union africaine/ONU sur la question de la réforme du secteur de la sécurité en Guinée.

35. La Mission d'évaluation conjointe du secteur de la sécurité organisée en Guinée par la CEDEAO, l'Union africaine et l'ONU, d'une durée de trois mois, a été conçue sous la direction de la CEDEAO, avec l'appui de l'ONU (ONUWA, PNUD, Bureau de la prévention des crises et du relèvement, Département des opérations de maintien de la paix, Équipe de pays des Nations Unies), elle a par la suite bénéficié du concours d'experts associés de l'Union européenne, des États-Unis et de l'Organisation internationale de la Francophonie, qui ont fourni des orientations et des conseils techniques aux autorités intérimaires. La Mission a commencé le 1^{er} février à Conakry et s'est achevée le 4 mai avec la présentation du rapport au Président guinéen par intérim par mon Représentant spécial au nom de la CEDEAO, de l'Union africaine et de l'ONU.

Trafic de drogue et criminalité organisée

36. Au cours de la période considérée, l'UNOWA a continué de soutenir les initiatives et les efforts visant à prévenir et à combattre le trafic de drogue et la criminalité organisée en Afrique de l'Ouest. Le Bureau a aidé la Commission de la CEDEAO à mettre au point un plan d'action régional, notamment par la création du Bureau du Conseiller spécial pour la drogue et le crime, à l'intention du Président de la Commission. La phase préparatoire de la mise en place de cellules de lutte contre la criminalité transnationale dans le contexte de l'Initiative des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest, qui a démarré avec le lancement de cette initiative à New York, le 8 juillet 2009, s'est achevée avec les missions d'évaluation en Guinée-Bissau et en Côte d'Ivoire au début de 2010, auxquelles a participé l'UNOWA. Un rapport récapitulatif sur cette phase a été adopté par les pays pilotes (Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Libéria et Sierra-Leone) lors d'une réunion ministérielle sur l'Initiative des pays côtiers qui s'est tenue à Freetown, le 17 février, à laquelle a participé l'UNOWA. À l'issue de cette réunion a été signé l'Engagement de Freetown sur la lutte contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest, qui fournit un soutien politique à la mise en œuvre de l'Initiative. Les participants ont affirmé que leurs pays étaient résolus à ratifier et appliquer les conventions et traités internationaux pertinents afin de renforcer la collaboration transfrontière et de mettre en place des cellules de lutte contre la criminalité transnationale. La mise au point opérationnelle de l'Initiative a commencé à la suite de cette réunion ministérielle. Se fondant sur les conclusions de plusieurs réunions interorganisations des Nations Unies mentionnées à la section IV.A, l'UNOWA a continué de se concentrer sur la mobilisation de la volonté politique et la coordination des apports des Nations Unies au projet relatif à l'Initiative, notamment par l'élaboration d'un plan de travail interorganisations, qui devrait être validé au milieu de 2010, en étroite coordination avec les autres partenaires de l'Initiative, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Département des opérations de maintien de la paix et INTERPOL, ainsi qu'avec les missions de paix des Nations Unies concernées (Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone, Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau, Mission des Nations Unies au Libéria, Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire).

Droits de l'homme et égalité des sexes

37. L'UNOWA a continué à soutenir et faciliter les activités du Groupe de travail régional sur les femmes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest, créé en avril 2009, y compris ses réunions mensuelles. Le 8 février, un répertoire des structures intervenant dans le domaine des droits de l'homme et du genre en Afrique de l'Ouest, publié et largement diffusé dans la sous-région par l'UNOWA, a été lancé conjointement par mon Représentant spécial et la Directrice du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) pour l'Afrique. La cérémonie de lancement a permis à l'UNOWA, à UNIFEM et à d'autres membres du Groupe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité d'examiner et d'adopter le plan de travail annuel conjoint pour 2010 en vue de la mise en œuvre de la campagne du Secrétaire général tendant à mettre fin à la violence contre les femmes.

38. Dans le cadre de son partenariat avec l'Union africaine, l'UNOWA a participé à la deuxième Conférence sur la question de la peine de mort en Afrique qui s'est tenue à Cotonou, du 12 au 15 avril, et était organisée par la Commission africaine

des droits de l'homme et des peuples pour l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest. Les participants ont recommandé l'élaboration d'un protocole de l'Union africaine sur l'abolition de la peine de mort. Étant la seule entité des Nations Unies présente à cette réunion, l'UNOWA a appelé l'attention des participants sur la perspective de l'Organisation qui souhaite l'abolition progressive de la peine de mort, comme indiqué dans la résolution 62/149 de l'Assemblée générale du 18 décembre 2007 relative au moratoire sur l'application de la peine de mort. Le Bureau a également participé à la Conférence régionale africaine sur le Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, organisée conjointement à Dakar, les 27 et 28 avril, par la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, l'Association pour la prévention de la torture et Amnesty International. Les parties ont adopté une stratégie en huit points en vue de la ratification universelle et de la mise en œuvre effective du Protocole facultatif en Afrique. Il a été demandé à mon Représentant spécial de contribuer à la promotion d'une campagne d'information en faveur de la ratification universelle de la Convention en Afrique.

39. En marge de la quarante-septième session de la Commission africaine des droits de l'homme, qui s'est tenue à Banjul, du 12 au 26 mai, l'UNOWA a organisé une série de tables rondes avec l'Union africaine et des spécialistes des droits de l'homme sur les questions thématiques relatives à ce domaine affectant la paix et la sécurité, y compris le changement climatique, la pauvreté et la traite des êtres humains et des femmes. À cette occasion, les participants ont demandé à l'UNOWA de collaborer avec UNIFEM, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et l'Union africaine afin d'organiser une conférence régionale sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Le Bureau envisage d'organiser cette conférence au cours du second semestre de 2010.

D. Commission mixte Cameroun-Nigéria

40. Au cours de la période à l'examen, l'UNOWA a continué de fournir un appui à la démarcation de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria. Les travaux sur le terrain se sont poursuivis, bien que la Commission mixte Cameroun-Nigéria n'ait pas pu tenir sa vingt-sixième session, comme prévu initialement, les 4 et 5 mars 2010, en raison de problèmes techniques. Le Cameroun et le Nigéria se sont jusqu'à présent mis d'accord sur une distance totale de 1 463 kilomètres pour la frontière terrestre dont la longueur est estimée à 1 950 kilomètres. Les travaux d'abornement entrepris sous la direction du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets se sont poursuivis pendant la période à l'examen, avec quelque 175 kilomètres de frontière maintenant démarqués de manière permanente.

41. L'achèvement de tous les travaux de démarcation de la frontière terrestre dépendra du maintien du financement à l'aide de sources extrabudgétaires pour les contrats de démarcation restants. L'accord conclu avec la Commission européenne qui fournit des fonds pour financer l'achèvement des travaux de démarcation arrivera à expiration le 30 octobre 2010.

42. La détermination du Cameroun et du Nigéria à maintenir des relations de bon voisinage a été renforcée par la présence du Président Goodluck Jonathan, du Nigéria, aux célébrations organisées à l'occasion de la Journée nationale du Cameroun, le 20 mai. Le 27 mai, le Président Paul Biya, du Cameroun, a dépêché au Nigéria son ministre délégué à la justice, afin d'examiner les questions d'intérêt

commun, y compris toutes les questions non résolues relatives au retrait et au transfert de pouvoirs dans la péninsule de Bakassi.

V. Observations et recommandations

43. Je note avec satisfaction les progrès accomplis dans certains pays d'Afrique de l'Ouest en ce qui concerne la consolidation de la paix, de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme. Toutefois, des problèmes de gouvernance ont continué de saper ces tendances positives. La situation décrite dans le présent rapport exige que l'Afrique de l'Ouest et ses partenaires continuent d'intensifier leurs efforts afin de renforcer la bonne gouvernance et le respect de la légalité et de promouvoir des conditions propices à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté.

44. Dix ans après le lancement des objectifs du Millénaire pour le développement et cinq ans avant la date butoir de 2015, les pays d'Afrique de l'Ouest devraient évaluer et accélérer les progrès vers leur réalisation. Comme l'ont recommandé la Banque mondiale et le Fonds monétaire international dans leur dernier rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement après la crise, ces pays devraient accorder la priorité à la création de conditions propices aux activités économiques et à la réduction de la pauvreté, au renforcement de l'appui aux réformes institutionnelles et à la réalisation des objectifs de développement, et poursuivre leurs efforts dans ce sens.

45. Je note avec satisfaction le renforcement de la coopération entre l'UNOWA et les organisations régionales, en particulier la CEDEAO et l'Union africaine, comme il ressort de la forte augmentation du nombre d'initiatives et d'activités entreprises conjointement dans les domaines de la diplomatie préventive, de la réforme du secteur de la sécurité et de la gestion des conflits. Je suis également encouragé par le renforcement de la collaboration entre les entités des Nations Unies dans la sous-région visant à apporter un soutien accru aux efforts déployés par les pays de la sous-région afin d'améliorer la gouvernance et de surmonter les difficultés d'ordre humanitaire.

46. Je me félicite de l'initiative prise par les acteurs de l'aide humanitaire et du développement visant à engager des actions conjointes à l'appui des gouvernements et des populations affectés par la crise alimentaire. Je lance un appel aux États Membres afin qu'ils fournissent rapidement un soutien généreux aux opérations humanitaires dans la région du Sahel par le biais de la procédure d'appel global et d'autres mécanismes, afin d'éviter une crise humanitaire majeure qui risquerait d'entraîner des conflits violents, des souffrances et des pertes en vies humaines. Au-delà des interventions d'urgence à court terme, le caractère récurrent et complexe de la crise alimentaire et de la malnutrition dans cette partie du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest requiert la mise en œuvre de stratégies et de politiques globales à long terme visant à remédier aux causes profondes de cette situation de manière cohérente et durable, notamment par l'adoption de mesures de prévention.

47. Je demande aux dirigeants des pays de l'Afrique de l'Ouest de renforcer leurs politiques nationales afin de lutter contre les activités criminelles et les menaces terroristes transfrontières, notamment dans la bande du Sahel. Je me félicite de la décision prise par les pays sahéliens de lutter contre l'insécurité dans cette région de manière intégrée et coordonnée. La dimension transfrontalière des activités criminelles et des menaces terroristes au Sahel exige une approche régionale

permettant de renforcer les politiques nationales, comme l'a recommandé le Président du Conseil de sécurité dans sa déclaration du 10 juillet 2009 (S/PRST/2009/20). Les pays et les populations du Sahel peuvent lutter plus efficacement contre les activités terroristes et la criminalité organisée par le biais de partenariats solides et d'une collaboration transfrontière. L'ONU améliorera la coordination de ses activités sur le Sahel, en ce qui concerne notamment la mise en œuvre de la stratégie antiterroriste mondiale dans la région.

48. Si un nombre croissant de pays de la sous-région organisent des consultations électorales régulières, les cadres dans lesquels elles se déroulent peuvent encore être améliorés. Les évolutions dans ce domaine doivent être suivies avec attention, car de nombreux scrutins sont prévus en Afrique de l'Ouest dans un proche avenir. Dans ce contexte, je tiens à renouveler les appels que j'ai lancés précédemment afin que toutes les mesures possibles soient prises pour réduire les risques de violences liées aux élections en Afrique de l'Ouest. L'ONU continuera de suivre la situation et de jouer un rôle actif dans ce domaine.

49. Je suis également préoccupé par la lenteur avec laquelle est organisée la série de recensements de 2010 en Afrique de l'Ouest. Les fondements de la démocratie et de la paix requièrent un processus décisionnel éclairé sur les grandes orientations et la programmation économique, ce qui exige une bonne connaissance de l'effectif et de la répartition de la population ciblée. Les recensements de population réguliers peuvent aussi jouer un rôle utile dans la prévention des conflits, la bonne gouvernance et la planification du développement économique et social. L'organisation de recensements exige un engagement, une direction et une maîtrise robustes de la part des gouvernements nationaux. Je demande aux autorités des pays d'Afrique de l'Ouest de veiller à ce que des recensements de la population soient organisés périodiquement. Investir dans des recensements réguliers et crédibles, y compris dans l'enregistrement des faits d'état civil, fait partie intégrante de l'engagement pris par l'ONU de rendre la gouvernance en Afrique de l'Ouest légitime, transparente et responsable. L'Organisation continuera d'aider les pays de la région à renforcer leurs capacités et à mobiliser des ressources aux fins de l'organisation de recensements de la population.

50. Les informations faisant état d'incidents relatifs à des violations des droits de l'homme dans la sous-région sont également préoccupantes. Compte tenu du caractère sensible des violences d'inspiration religieuse et ethnique, je demande instamment aux gouvernements, aux organisations de la société civile et aux dirigeants communautaires de mettre en place des mécanismes, avec l'appui de la communauté internationale, afin de remédier aux situations de tension. Je demande également aux pays d'Afrique de l'Ouest de travailler en étroite collaboration avec les entités des Nations Unies compétentes et la société civile, y compris les associations féminines, en vue d'élaborer un plan d'action régional pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

51. Je suis encouragé de voir que la situation en Guinée a évolué de manière positive au cours des six derniers mois. Je me félicite du fait que les autorités guinéennes de transition ont maintenu la date du 27 juin 2010, proposée par la Commission électorale nationale indépendante, pour le premier tour de l'élection présidentielle et des efforts visant à entreprendre la réforme du secteur de la sécurité avec l'appui de la CEDEAO, de l'Union africaine et de l'ONU. La Guinée a également besoin d'un soutien pour élaborer et exécuter des plans de développement à long terme.

52. Je suis encouragé par le fait que le Gouvernement nigérien a pris conscience de la crise alimentaire et s'efforce de rétablir la démocratie et de remédier à la crise humanitaire dans le pays. Je suis aussi encouragé de voir que les autorités de transition ont décidé de réduire au minimum la durée de transition et de ne pas se présenter aux prochaines élections. Le Niger a besoin d'un appui de ses partenaires internationaux, afin de surmonter ses difficultés socioéconomiques.

53. Compte tenu des nombreux problèmes auxquels sont confrontés les pays de la sous-région, il faut continuer de concentrer les efforts sur les bons offices dans la diplomatie préventive et la gestion des conflits, les questions de gouvernance, y compris les élections et la réforme du secteur de la sécurité. L'UNOWA continuera de jouer un rôle catalytique en aidant la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano à renforcer leurs capacités, afin d'intervenir plus efficacement dans la prévention des conflits et la gestion des crises. Le Bureau les aidera aussi à mettre au point une approche régionale intégrée dans des domaines prioritaires comme la gouvernance démocratique, les droits de l'homme et la promotion de la femme. Il s'efforcera par ailleurs, en collaboration avec ses partenaires en Afrique de l'Ouest, d'intégrer effectivement les dimensions humanitaire et de développement dans les stratégies de prévention et de gestion des conflits.

54. Bien que la CEDEAO ait commencé à mettre en œuvre son plan d'action régional, des efforts beaucoup plus intensifs devront être déployés pour lutter contre le problème persistant du trafic de drogue qui sévit partout en Afrique de l'Ouest. L'UNOWA continuera de jouer un rôle actif dans les efforts régionaux et internationaux visant à lutter contre ce fléau, notamment à l'appui de l'application du plan d'action régional de la Communauté économique et de l'Initiative des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest. Au-delà de la poursuite de la mise en œuvre de ce projet, j'encourage la CEDEAO et ses partenaires internationaux à contribuer à l'application de tous les autres aspects du plan d'action régional. Pour jouer pleinement son rôle dans ce domaine, l'UNOWA devra renforcer sa capacité consultative en matière technique et stratégique. Je recommande que cette capacité renforcée soit reflétée dans le prochain mandat du Bureau.

55. Je prends également note avec satisfaction des progrès importants accomplis jusqu'à présent par le Cameroun et le Nigéria dans le processus de démarcation de leur frontière. Je félicite les Présidents Paul Biya, du Cameroun, et Goodluck Jonathan, du Nigéria, qui déploient des efforts inlassables pour instaurer des relations de bon voisinage entre leurs deux pays et leurs deux peuples. La Commission mixte Cameroun-Nigéria et le Comité de suivi continueront de jouer un rôle actif à l'appui du processus, afin de surmonter les problèmes non réglés et de faciliter la conclusion de cet exemple sans précédent de résolution pacifique d'un conflit et de consolidation de la paix.

56. En conclusion, je tiens à exprimer une nouvelle fois ma gratitude aux États d'Afrique de l'Ouest, à la CEDEAO, à l'Union africaine et à l'Union du fleuve Mano pour leur coopération continue. J'adresse également mes remerciements aux entités des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, aux organisations de la société civile et autres partenaires pour leur collaboration continue avec l'UNOWA dans l'exécution de son mandat. Je tiens à remercier mon Représentant spécial, Said Djinnit, notamment pour le rôle critique qu'il a joué dans les négociations en Guinée, ainsi que le personnel de l'UNOWA et la Commission mixte Cameroun-Nigéria pour la contribution inestimable qu'ils apportent à la paix et à la stabilité dans la sous-région.